

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V 19 Vœu relatif à la réalisation d'un plan de circulation avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu présenté par M^{me} Brigitte KUSTER et les élus du Groupe UMP relatif à la réalisation d'un plan de circulation avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen ;

Considérant que la portion de l'avenue de Clichy comprise entre la place de Clichy et la fourche a fait l'objet d'une requalification en 2013 ;

Considérant que la vitesse est limitée à 30 km/h sur l'intégralité des avenues de Clichy et de Saint-Ouen ;

Considérant que ces deux avenues sont également bordées par des quartiers e zone 30 sur une grande part de leurs longueurs créant ainsi un environnement plus apaisé ;

Considérant que les études de circulation menées dans le cadre du projet de prolongation du T3b de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières ont été l'occasion d'envisager un nouveau plan de circulation du secteur ;

Considérant que les principales solutions sont ainsi la mise en sens unique de la rue Vauvenargues des Maréchaux à la rue Championnet, l'inversion de la rue de Saussure des Maréchaux à Pereire nord et la mise en double sens de la rue Saussure de Pereire nord à Pereire sud ;

Considérant que ces études ont également démontré que la mise en sens unique des avenues de Clichy (entre la porte de Clichy et le carrefour de La Fourche) et de Saint-Ouen (entre le carrefour de La Fourche et la porte de Saint-Ouen) aurait un impact négatif sur l'ensemble des quartiers jouxtant ces avenues ;

Sur proposition de M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la réflexion sur la requalification de l'avenue de Saint-Ouen et l'avenue de Clichy soit poursuivie,
- le projet de nouveau plan de circulation du secteur soit proposé à la concertation en lien avec les élus d'arrondissement et les associations locales.